Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **19 avenue du Maine** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2018-182** **12/03/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/04/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : modalités de consultation, proposées aux équipes pédagogiques, du référentiel de diplôme du baccalauréat professionnel spécialité : « aménagements paysagers »*, mis en œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la rentrée 2019. (* appellation provisoire).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts-commissariats de la République des COM Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : le projet de référentiel rénové de la spécialité du baccalauréat professionnel : « aménagements paysagers »* est mis en ligne à partir du 1er mars 2018 pour consultation jusqu'au 16 avril 2018.

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2019, le référentiel de diplôme rénové du baccalauréat professionnel de la spécialité : « aménagements paysagers »*.

Les enseignements de seconde professionnelle « nature-jardin-paysage-forêt » (NJPF) seront à mettre en place à la rentrée 2018, ceux de première professionnelle à la rentrée 2019 et ceux de terminale professionnelle à partir de la rentrée 2020.

Sont consultables :

- le projet de module d'enseignement professionnel (EP) 3 « travaux paysagers » de la seconde NJPF
- le projet de référentiel du diplôme rénové du baccalauréat « aménagements paysagers » *
- Le document présentant la relation entre « champs de compétences/situations professionnelles significatives et capacités du baccalauréat « aménagements paysagers » *rénové.
- le projet de grille horaire du baccalauréat professionnel « aménagements paysagers »*

Les documents sont mis en ligne à partir du 1er mars pour une consultation dans les établissements jusqu'au 16 avril.

Les documents sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire « actualités » à l'adresse suivante :

http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels.html

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader.
Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 16 avril 2018.

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : consultbacpro-ap@educagri.fr

- soit par courrier postal au moyen du formulaire présent en annexe de la note de service à l'adresse suivante :

  MAA- DGER, SDPOFE - BDET, 1 ter avenue de Lowendal, 75700 PARIS SP 07

Les remarques seront analysées par les services de la DGER concernés.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

* appellation provisoire

Annexe

Établissement :

Date :

Formulaire pour la transmission des remarques des équipes pédagogiques

Remarques sur :

- baccalauréat professionnel spécialité « aménagements paysagers »*

**appellation provisoire*

Auteur(s) des remarques *(barrer la mention inutile)* **:**
équipes pédagogiques
ou enseignants d'une discipline *(indiquer la discipline)*
ou personnels de direction
ou autres personnels

Remarques sur :
Présentation et généralités

Les objectifs de formation

Autres